



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

---

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S</b>
Présents : 9	
Votants : 17	
Procurations : 8	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 22/03/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 16/04/2024	<b>Présents :</b> Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE
	<b>Absents :</b>
	<b><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</u></b> Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mme MACHADO, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme VARLIETTE, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr DUMAS donne pouvoir à Mme DELCASSE
	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Mme CHERT-RAMES

---

### **Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2023/2024.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
12/03/2024	Mars 2024/011/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du mois de septembre sur l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

*L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 04/04/2024

**Grégoire CARNEIRO,**



Pour le Président

Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente

**Président du CCAS**

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :